



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2024-04011

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2024

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2024-02-26-00007 - Arrêté agrément provisoire CASOT 2024 (2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-02-26-00007

Arrêté agrément provisoire CASOT 2024

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE
DÉPARTEMENT ATTRACTIVITÉ ET GESTION PRÉVISIONNELLE DES
PROFESSIONNELS DE SANTÉ**

ARRÊTÉ N°2024-DOS-052

**Accordant au centre de santé d'accès aux soins ophtalmologiques de Tours situé
au 60 rue Blaise Pascal 37000 Tours, l'agrément pour ses activités
ophtalmologiques**

FINESS EJ : 370015386 - FINESS ET : 370015844

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6323-1 à L. 6323-1-15 et D.6323-1 à D.6323-12 ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

Vu les dispositions de l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu la décision n°2023-DG-DS-0004, en date du 12 juin 2023, de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, portant délégation de signature.

Vu le dossier déposé par le Centre de santé d'accès aux soins ophtalmologiques de Tours, en vue d'obtenir un agrément de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, en date du 16/11/2023 et la complétude du dossier en date du 22/02/2024;

Considérant que le projet de santé ainsi que le règlement de fonctionnement soumis par l'organisme gestionnaire sont conformes aux directives et aux normes en vigueur

Considérant que la réception et les pièces déposées sont jugées valides conformément aux dispositions légales.

ARRÊTE

Article 1er : Le centre de santé dont la raison sociale est centre d'accès aux soins ophtalmologiques de Tours situé 60 rue Blaise Pascal , 37000 Tours dont le numéro FINESS ET est 370015844 et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est CENTRE D'ACCES AUX SOINS OPHTHALMOLOGIQUES DE TOURS (CASOT) situé 60 rue Blaise Pascal, 37000 Tours, est agréé pour ses activités ophtalmologiques

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L. 6323-1-11 du code de la santé publique, le présent agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre mentionné à l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 : Conformément aux dispositions au III de l'article L. 6323-1-11 du code de la santé publique Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'UN AN.

Article 4 : En cas de fermeture, du centre de santé à l'article 1 du présent arrêté, le représentant légal de l'organisme gestionnaire en informe la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur de la caisse locale d'assurance maladie et le président du conseil départemental des ordres compétents. Il procède à cette information au moins quinze jours avant la date prévue de fermeture du centre de santé dans le cas d'un projet anticipé de fermeture ; en cas de fermeture immédiate, il procède à cette information dans un délai de sept jours.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication soit :

- d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

Article 6 : La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département d'Indre-et-Loire.

Fait à ORLÉANS, le 26/02/2024

[La Directrice générale]

signé

[Clara de BORT]